

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Date d'entrée en vigueur : [À compléter]

PREAMBULE

Les présentes **Conditions Générales de Vente** (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations de service proposées par :

Nom de l'entreprise / raison sociale : Ô Peintre Enchanteur

Forme juridique : EI

Adresse du siège social : 20 bis rue de Gasté 29200 Brest

SIRET : 93180030400020

Code APE : 43.34Z

TVA intracommunautaire : FR229931800304

Email : opeintre.enchanteur@mail.com

Téléphone : 0615507431

(ci-dessous désignée « le Prestataire »).

Le Prestataire exerce une activité de prestations de peinture et décoration, d'enduits décoratifs, d'effets muraux et tous travaux s'y rapportant, à destination des **clients particuliers et professionnels**.

Le client (ci-dessous « le Client ») reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant signature du devis et déclare les accepter sans réserve.

Les présentes CGV sont annexées à chaque **devis** et prévalent sur tout autre document contradictoire.

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de services proposées par le Prestataire, notamment :

- Peinture intérieure et extérieure ;
- Enduits décoratifs (chaux, matières naturelles, béton ciré, etc.) ;
- Décoration murale et trompe-l'œil ;
- Peinture sur vitre
- Revêtements muraux ;
- Tous travaux annexes liés à l'activité.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, sauf dérogation écrite acceptée par le Prestataire.

ARTICLE 2 – DEVIS

2.1 Établissement du devis

Toutes les prestations font l'objet d'un **devis écrit personnalisé**, établi sur la base d'une évaluation préalable (ou d'informations fournies par le Client).

2.2 Validité

Les devis sont valables **30 jours** à compter de leur émission. Passé ce délai, les prix et conditions peuvent être révisés.

2.3 Acceptation

La signature du devis, accompagnée de l'éventuel acompte, vaut **acceptation pleine et entière des CGV** par le Client.

ARTICLE 3 – RÉSERVATION ET ACCOMPTE

3.1 Pour les **clients particuliers**, un **acompte de [ex. 30 %]** du montant total est exigé à la signature du devis pour valider toute réservation de date de chantier.

3.2 Pour les **clients professionnels**, les conditions de réservation et de paiement sont celles prévues à l'article 7.

3.3 Aucun chantier ne débutera avant réception effective de l'acompte requis.

ARTICLE 4 – EXÉCUTION ET DÉLAIS

4.1 Les prestations seront exécutées à l'adresse indiquée par le Client dans le devis.

4.2 Les dates et délais d'intervention sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des impératifs techniques, de la disponibilité des matériaux ou des conditions imprévues.

4.3 Le Client s'engage à fournir un accès clair et sécurisé au chantier, ainsi que l'électricité et l'eau si nécessaire.

ARTICLE 5 – PRIX

5.1 Les prix sont indiqués en **euros toutes taxes comprises (TTC)**, sauf mention contraire dans le devis.

5.2 Sauf accord spécifique, les prestations facturées sont celles figurant sur le devis accepté.

5.3 Des frais de déplacement, de gestion de déchets ou de matériaux spécifiques peuvent être ajoutés et sont précisés sur le devis.

ARTICLE 6 – PAIEMENT

6.1 Clients particuliers

Le solde est payable à réception du chantier ou réception de facture, selon modalités indiquées sur le devis.

6.2 Clients professionnels

Sauf conditions particulières, le paiement est exigible à **30 jours** à compter de l'émission de la facture.

6.3 Retard de paiement

En cas de retard, des **pénalités** peuvent être appliquées, calculées sur la base du taux légal en vigueur ou selon ce qui est prévu sur le devis.

ARTICLE 7 – DROIT DE RÉTRACTATION (PARTICULIERS)

Pour les clients particuliers, le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation est applicable si les prestations sont conclues à **distance ou hors établissement** et si la condition de présence simultanée n'est pas remplie, sauf exceptions légales.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

Le Prestataire déclare être couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle pour les dommages causés dans le cadre de l'activité.

Pour certains travaux complexes, des assurances complémentaires pourront être recommandées.

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents techniques, croquis, visuels ou autres supports remis au Client restent la propriété du Prestataire, sauf accord contraire écrit.

ARTICLE 10 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies pour l'établissement du devis, la facturation et l'exécution des prestations sont traitées conformément au Règlement UE 2016/679 (RGPD). Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

ARTICLE 11 – MÉDIATION ET LITIGES

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

Pour les clients particuliers, un médiateur de la consommation peut être saisi.

ARTICLE 12 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne sera tenue responsable en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

VALIDATION

Le Client reconnaît avoir reçu et lu les présentes CGV.

Signature du devis = acceptation des CGV.